

# Règlement Jeu Anniversaire 3 Ans Tirage au sort

## Article 1 : Société organisatrice

Le Caffè Cherbourg, SAS immatriculée n°SIRET 829 637 552 000 11 dont le siège social est situé au 31 rue Albert Mahieu, 50100 CHERBOURG EN COTENTIN, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 17/07/2020 (00h01) au 17/08/2020 (8h00). L'opération est intitulée : « Jeu Anniversaire 3 Ans Tirage au sort », ci-après dénommé « le jeu ».

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

## Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de Le Caffè Cherbourg. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La société organisatrice se réserve le droit de faire procéder à toute vérification en ce qui concerne l'identité, l'adresse et la qualité des participants et d'exclure du jeu les participants ne remplissant pas les conditions posées par le présent règlement.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## Article 3 : Modalités de participation

Ce jeu se déroule exclusivement sur les plateformes facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1.

Le Jeu se déroule comme suit :

- Le joueur se rend sur la page Facebook Le Caffè Cherbourg [www.facebook.fr/lecaffecherbourg](http://www.facebook.fr/lecaffecherbourg)
- Pour participer, le joueur doit cliquer « j'aime » sur la publication du jeu concours en date du 17/07/2020 (comportant le #grandjeu) puis doit commenter cette publication en nommant des amis à qui il souhaite partager cette information

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook pendant toute la période du jeu. Le jeu étant accessible sur la plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Le 17/08/2020, les gérants de la société Le Caffè procèdent au tirage au sort via un outil en ligne de tirage au sort (The Good Luck Fairy par Fanpage Karma). Un seul lot pourra être attribué par personne.

Le gagnant sera contacté par l'intermédiaire de la messagerie privée Facebook ou à la suite d'un commentaire dans les 10 jours suivant la désignation du gagnant, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Un bon cadeau sera envoyé et devra être présenté pour récupérer le lot au Caffè. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans

un délai de 7 jours à compter de l'annonce de son gain sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à son lot. Les joueurs devront vérifier la bonne réception du message dans leur messagerie Facebook, notamment dans la rubrique « Autre » si le message a été considéré comme Spam.

#### **Article 4 : Dotations**

4.1 Le Jeu est composé de la dotation suivante :

- 1 An de Pizzas à la coupe à raison d'1 plaque de pizza romaine (60cm\*40cm) équivalente à 10 parts par mois sur 12 mois. Produit à emporter uniquement, une recette au choix à convenir ensemble. Produit à commander au minimum 24h avant son retrait, retrait sur place.
- 10 parts de pizza individuelles, à consommer sur place ou à emporter, recette et choix selon les disponibilités du moment.
- 1 Cheesecake 6 pers, recette chocolat blanc & speculoos, produit à emporter uniquement, et à commander au minimum 24h avant son retrait, retrait sur place.
- 1 Tiramisu collectif, à la taille de votre contenant, maximum plat de 30cmx40cm. Produit à emporter uniquement, et à commander à l'avance, délai de livraison à convenir ensemble, retrait sur place.
- 1 Cookie géant, produit à emporter uniquement, et à commander au minimum 24h avant son retrait, retrait sur place.
- 1L de Citronnade Maison au citron bio & gingembre frais, en bouteille, produit à emporter uniquement, et à commander au minimum 24h avant son retrait, retrait sur place.
- 10 Pâtisseries individuelles, au choix fonction des disponibilités du moment. Produits disponibles pour une consommation sur place ou à emporter.
- 10 Coupons d'une remise commerciale de 5€ à valoir sur votre addition, valables jusqu'au 31/12/20.

4.2 Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

4.3 **Certains lots nécessitent une préparation spécifique et devront être commandés** comme spécifiés à l'article 4.1. Le gagnant se chargera de prendre contact avec le Caffè pour pouvoir retirer son lot. Sans commande minimum 24h à l'avance, certains lots ne pourront pas être récupérés (plaque pizza entières et gâteaux collectifs).

4.4 **Les lots sont à retirer dans les 3 mois suivant la date de clôture du jeu soit jusqu'au 30/11/2020, à l'exception du lot « 1 An de Pizza » (valable jusqu'au 31/08/2021) et des lots « Coupons remises 5€ » (valables jusqu'au 31/12/20).**

4.4 La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation ou le transport des lots.

4.5 Seul le bon cadeau envoyé par message Facebook permettra la récupération du lot, ou a défaut l'impression du message personnel adressé au gagnant. **La non-présentation du bon cadeau ou du message personnel reçu par la messagerie Facebook par le participant lors de son passage au Caffè entraînera l'impossibilité de lui offrir son gain.**

4.6 La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs si de faux bons cadeaux ou faux messages seraient présentés. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.